

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1083<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 17 mai 2016,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Michel Carrier, M. Jean-Marc Charron, Mme Michèle Brochu, Mme Francine Ducharme, Mme Isabelle Panneton, Mme Tania Saba; M. Pierre Fournier; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Steven Chamberland); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; le directeur du Département de kinésiologie, M. Jacques Gresset; un officier de la FESP : M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine : M. Daniel Lajeunesse; un officier de la FAS : Mme Michelle McKerral; les étudiants : Mme Catherine Grondin, M. Mathieu Jackson, Mme Annie-Claude Vanier, M. Denis Sylvain; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Claude Mailhot; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1083-6.1, de la Faculté de l'éducation permanente : M. Vincent Beauséjour, vice-doyen au développement des programmes, et M. Luc Hébert, responsable de programme; pour la délibération CE-1083-7.1, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Marie-Pascale Huglo, professeure titulaire au Département des littératures de langue française; pour la délibération CE-1083-7.3, de la Faculté des arts et des sciences : M. Patrice Jalette, professeur titulaire à l'École de relations industrielles

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle, M. Gérard Boismenu, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés, M. Guy Lefebvre; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, Mme Louise Poirier, M. Paul Lewis, Mme Lyne Lalonde, M. Gilles Lavigne, la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Steven Chamberland; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet, M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova, le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; un chargé de cours : M. Najib Lairini; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bortuzzo; un officier de la FAS : M. Francis Gingras, des observateurs : Mme Louise Demers, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot,

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

Composition de la Commission des études : la présidente souhaite la bienvenue aux membres étudiants désignés (nomination par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire — processus en cours) : Mme Catherine Grondin (étudiante au premier cycle en Communication et Politique, FAS; coordonnatrice aux affaires académiques, FAÉCUM); Mme Annie-Claude Vanier (étudiante au Baccalauréat en enseignement de l'univers social au secondaire, FSÉ; coordonnatrice aux affaires universitaires, FAÉCUM); M. Mathieu Jackson (étudiant aux cycles supérieurs au Département de psychopédagogie et andragogie, FSÉ; coordonnateur aux affaires académiques de cycles supérieurs, FAÉCUM).

CE-1083-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1082<sup>e</sup> séance tenue le 19 avril 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Article 17 du Règlement des études de premier cycle : mesures transitoires
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 6.1 Faculté de l'éducation permanente
    - Modification au programme de Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques (1-373-5-0)
    - Création d'un programme de Certificat en créativité et innovation

- 6.2 École Polytechnique
  - Modification aux programmes de Certificat, au règlement et au répertoire
- 6.3 Faculté des arts et des sciences— Direction
  - Abolition des programmes de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en : Études anglaises et Littérature comparée (1-138-1-0); Littérature comparée et Philosophie (1-142-1-0)
- 6.4 Calendrier universitaire (académique)
7. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 7.1 Faculté des arts et des sciences — Département des littératures de langue française
    - Modification au programme de Maîtrise en littératures de langue française (2-145-1-5) : création des options : *Recherche* et *Recherche-crédation*
    - Modification au programme de Doctorat en littératures de langue française (3-145-1-5) : création des options : *Recherche* et *Recherche-crédation*
  - 7.2 Faculté des arts et des sciences — Direction
    - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en administration sociale (2-259-1-1)
    - Modification au Microprogramme en administration sociale (2-259-6-0)
  - 7.3 Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles
    - Modification au programme de Doctorat en relations industrielles (3-230-1-0)
  - 7.4 Faculté des arts et des sciences — Département de mathématiques et de statistique
    - Modification au programme de Maîtrise en statistique (2-194-1-0) : création des options : *Générale* et *Biostatistique*
  - 7.5 Faculté de médecine — Département de physiologie moléculaire et intégrative
    - Création d'un Microprogramme en physiologie
8. Proposition de la Vice-rectrice adjointe aux études supérieures en vue de l'adoption, par délégation, des créations de programmes de D.E.S. en surspécialisation médicale
9. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études—Plans d'action
  - 9.1 Faculté des arts et des sciences
    - Plan d'action pour les programmes de : Baccalauréat spécialisé en mathématiques ; Maîtrise en mathématiques ; Maîtrise en statistique ; Doctorat en mathématiques ; Doctorat en statistique
10. Comité des nominations de la Commission des études
  - Recommandations en vue de la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
11. Affaires diverses
12. Prochaine séance
13. Clôture de la séance

CE-1083-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1082<sup>e</sup> SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1082<sup>e</sup> séance tenue le 19 avril 2016, tel que présenté.

CE-1083-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1082<sup>e</sup> séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1083-4 INFORMATION ET QUESTIONS

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission. On prend note que des données relatives aux processus d'admission et d'inscription seront présentées à la prochaine séance, et que, s'il y a lieu, les écoles affiliées pourront également présenter les données concernant leur institution.

CE-1083-5 Article 17 du Règlement des études de premier cycle : mesures transitoires  
2016-A0033-1083<sup>e</sup>-360

La présidente, Mme Louise Béliveau, rappelle que lors de sa dernière séance du 19 avril dernier, la Commission des études avait convenu de constituer un comité *ad hoc* pour évaluer les demandes de baccalauréat par cumul qui ont été déposées depuis l'entrée en vigueur, en janvier 2015, des mesures transitoires de l'article 17 du Règlement des études de premier cycle. Mme Béliveau donne la parole à la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, pour la présentation du mandat et de la composition définis pour le comité *ad hoc*, et consignés au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-360. Le mandat précise que « les dossiers étudiés porteront sur les demandes de baccalauréat par cumul reçues durant la période d'application des mesures transitoires et pour des baccalauréats par cumul complétés avant la fin de la période d'application des mesures transitoires ». La décision relative aux dossiers présentés devra être rendue avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Un rapport sera présenté à la Commission des études en décembre 2016. Par ailleurs, le comité *ad hoc* pourra faire des recommandations à la Commission des études. La présentation reporte au document mentionné.

En réponse aux questions présentées, les précisions suivantes sont apportées : les dossiers des étudiants qui se sont trouvés dans l'impossibilité d'obtenir le baccalauréat par cumul à la suite de l'entrée en vigueur des mesures transitoires pourront, effectivement, être réexaminés par le comité *ad hoc*; les délais prescrits restent inchangés; l'application des mesures transitoires se terminant en décembre 2016, les dossiers seront étudiés par le comité en fonction de ces dates; l'examen des dossiers déjà déposés sera commencé prochainement (le comité prévoit tenir deux réunions aux mois de mai et de juin); d'autres dossiers pertinents pourront être déposés à l'intérieur du délai indiqué, se terminant le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la proposition de mandat et de composition du comité *ad hoc* pour évaluer les demandes de baccalauréat par cumul qui ont été déposées depuis l'entrée en vigueur, en janvier 2015, des mesures transitoires de l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, conformément au document 2016-A0033-1083-360.

CE-1083-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente les projets inscrits au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Vincent Beauséjour, vice-doyen au développement des programmes, et M. Luc Hébert, responsable de programme, de la Faculté de l'éducation permanente.

Le représentant de l'École Polytechnique pour cette séance, M. Yves Boudreault, présente le projet inscrit au point 6.2.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et de cycles supérieurs de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente le projet inscrit au point 6.3.

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présente le projet inscrit au point 6.4.

CE-1083-6.1 Faculté de l'éducation permanente

- Modification au programme de Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques (1-373-5-0)
- Création d'un programme de Certificat en créativité et innovation

2016-A0033-1083<sup>e</sup>-344, 344.1, 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-345, 345.1

La modification au programme de Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques donne suite aux recommandations issues du processus d'évaluation périodique des programmes, ainsi qu'à d'autres démarches d'autoévaluation et d'analyse effectuées à la Faculté (dont l'évaluation de l'environnement du programme effectuée, en 2013, par le Bureau d'études et de

développement [BEED] de la Faculté; les résultats de sondages effectués auprès des chargés de cours et auprès de diplômés du programme; l'analyse du référentiel de compétences du programme [version 2006]; l'établissement du tableau synthèse de l'analyse de fonctions du domaine de l'intervention auprès des jeunes [analyse de neuf descriptions de fonctions, 2015]; l'analyse des clientèles [principalement, des professionnels en exercice recherchant une formation de perfectionnement] et des besoins de formation identifiés par celles-ci et par les milieux concernés). La refonte du programme vise également à ajuster ses contenus et approches en regard des changements apportés aux différentes législations, dont la Loi de la protection de la jeunesse et la Loi 28 (*Loi modifiant le code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*), laquelle concerne les actes réservés dans le domaine de la santé et des services sociaux, et encadre ou spécifie l'intervention en regard du contexte légal dans lequel celle-ci sera pratiquée. La modification proposée donne lieu à une mise à jour du programme en regard de l'évolution des pratiques et des nouvelles problématiques et thématiques observées dans le domaine de l'intervention auprès des jeunes, à la vérification du référentiel de compétences et des compétences définies, et à la révision ou à l'ajustement des contenus de cours ou de formation (comportant l'accentuation des cours de sigle JES dans la structure du programme et la création du cours JES 2006—*Jeunes et médias sociaux*); dans ce contexte, les approches pédagogiques ont été examinées en fonction d'approches par compétence et par intégration des connaissances aux apprentissages et aux activités pratiques. Des ajustements sont apportés aux conditions d'admission (retrait de l'exigence de l'expérience pour les candidats détenteurs d'un DEC technique dans un domaine pertinent). La structure du programme est modifiée par l'ajout d'un nouveau bloc de cours (bloc 70B—*Intégration des apprentissages*), comportant un cours d'activités d'intégration et un cours de stage, donnant la possibilité de réaliser des travaux pratiques ou d'effectuer un stage. La nouvelle structure propose ainsi quatre blocs : 70A : Fondements de l'intervention (bloc obligatoire de 9 crédits); 70B : Intégration des apprentissages (minimum-maximum de 3 crédits); 70C : Pratiques de l'intervention (minimum 12, maximum 18 crédits); 70D : Formation complémentaire (minimum 0, maximum 6 crédits). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2017. La présentation reportée au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-344.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur la répartition des contenus thématiques des cours JES 2016Z—*Le décrochage scolaire*, et JES 2015Z—*Le phénomène des gangs*, et sur la possibilité d'utiliser la formule du portfolio électronique. Une suggestion en ce sens étant présentée, la Faculté prend note de vérifier la possibilité d'ajouter, à un bloc de cours à option du programme, le cours PSY 2093, considérant que ce cours remplace le cours PSY 1966 (aboli), lequel figurait dans la structure de la version précédente du programme.

Le programme de Certificat en créativité et innovation vise une formation à la pensée créatrice et critique en favorisant l'apprentissage de savoirs ainsi que l'acquisition de techniques et d'outils essentiels au développement d'idées et de solutions innovantes, notamment, dans des secteurs d'activités professionnelles. Les apprentissages, connaissances, aptitudes et outils développés dans le cadre du programme portent, entre autres, sur le développement du potentiel et du *leadership* créatifs, sur l'identification et le traitement de problématiques d'ordre organisationnel par une réflexion logique, analytique et critique, sur l'identification des méthodes, approches et outils créatifs en regard de situations ou de contextes donnés (par exemple, en regard de la définition d'un plan d'action), sur l'exploration d'idées, de pratiques et de solutions alternatives (agent de changement, communication, etc.), et sur l'identification des opportunités de création par l'innovation. La structure du programme proposé totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix, et est articulée selon trois blocs de cours (bloc A [obligatoire] : Approches théoriques et pratiques; bloc B : Approfondissement; bloc C : Formation complémentaire). L'implantation du programme, prévue au trimestre d'hiver 2017, donne lieu à la création de 12 nouveaux cours sur des contenus de formation en créativité et innovation en contextes professionnels ou organisationnel (incluant un cours sur un atelier thématique et un cours sur la réalisation d'un projet créatif). L'élaboration du projet de programme a considéré, entre autres, des analyses de clientèles, des analyses des besoins de formation et de l'évolution des approches en créativité et innovation dans les milieux professionnels, ainsi que la consultation d'experts et d'organisations. La gestion du programme sera coordonnée au niveau de la Faculté de l'éducation permanente, mais selon la formule d'un comité de programme dont la composition reflétera le caractère interdisciplinaire de ce Certificat. La présentation reportée au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-345.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les expertises et les domaines d'activités des enseignants du programme (œuvrant, notamment, auprès de PME, comme

consultants, dans les domaines de la santé et des services sociaux, des communications, de la gouvernance, etc. ), sur les modalités d'identification des sujets pouvant faire l'objet du projet créatif et sur la possibilité d'ajouter, éventuellement, un autre cours portant sur un projet créatif, et sur les modalités d'application des conditions d'admission relatives au profil d'accueil individualisé (celles-ci indiquant la possibilité de suivre préalablement le programme Accès-FEP, on explique que cette modalité ne serait pas obligatoire pour tous les candidats de cette catégorie; s'il y aura lieu, les modalités pourraient être reformuler, de manière à éviter toute confusion).

La doyenne (administratrice) de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba, signale que les thématiques de la création et de l'innovation apparaissent significatives et recherchées en regard du développement d'offres de formation et de développements pédagogiques. La Faculté des arts et des sciences a été consultée sur ce projet à certaines étapes de son élaboration, et, par la suite, celui-ci a été développé en fonction d'approches s'accordant avec les expertises de la Faculté de l'éducation permanente. Par ailleurs, considérant des collaborations antérieures entre les deux Facultés ainsi que la possibilité de partenariats en regard de ce domaine, Mme Saba comprend que le développement d'offres de formation ne sera pas limité à un programme, et pourra concerner les études de premier cycle et les études supérieures.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques (1-373-5-0), et la création d'un programme de Certificat en créativité et innovation, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément aux documents 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-344 et 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-345.

#### CE-1083-6.2 École Polytechnique

- Modification aux programmes de Certificat, au règlement et au répertoire  
2016-A0033-1083<sup>e</sup>-346, 346.1, 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-347, 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-348

La modification proposée concerne les trois programmes de Certificat de l'École Polytechnique portant sur la fraude informatique, soit les programmes de Certificat : *Cyberenquête*, *Cyberfraude* et *Cybersécurité des réseaux informatiques*. Ces programmes ont ainsi fait l'objet d'une révision importante de leur structure et de leurs contenus de formation, en lien avec une analyse des besoins de formation des employeurs dans ces domaines, besoins qui se trouvent en évolution constante et qui présentent une croissance rapide. Dans ce contexte, il importait, notamment, de répondre aux demandes des milieux afin de pourvoir aux nombreux postes disponibles dans ces domaines. Une structure de programme a été réaménagée de manière à définir une structure correspondante et harmonisée pour l'ensemble des trois programmes, comportant 9 crédits de cours obligatoires et un maximum de 21 crédits de cours à option (selon le cas, la structure comportera de 18 à 21 crédits de cours à option, laissant alors la possibilité de suivre de 0 à 3 crédits de cours au choix). La révision et la mise à jour des contenus de formation ont donné lieu à une modification importante du répertoire de cours de ces programmes. La modification au règlement du Certificat porte sur des ajustements et concordances à la suite de la mise en place de nouveaux microprogrammes et afin d'en harmoniser les dispositions avec celles du règlement du programme de Baccalauréat. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte aux documents 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-346, 347 et 348.

En réponse aux questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. Considérant les clientèles visées (professionnels sur le marché du travail), les trois programmes de Certificat restent indépendants et ne sont pas intégrés dans un programme de Baccalauréat, d'autant que le programme de Baccalauréat de l'École est soumis à un processus d'agrément; toutefois, des concentrations portant sur ces contenus ont été intégrées au programme de Baccalauréat. Le processus de sélection des étudiants ne comporte pas de modalités particulières visant à prévenir des accès frauduleux; on suggère de vérifier la possibilité de prévoir certaines modalités de vérifications (par exemple, antécédents judiciaires).

La vice-doyenne aux études de premier cycle et de cycles supérieurs de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, comprends que la Faculté a été consultée sur des cours pouvant être intégrés à la structure des programmes présentés. Par ailleurs, elle constate qu'un nombre significatif de cours portent sur des contenus relatifs à des domaines d'expertises de la FAS (par exemple, la psychopathologie). Mme McKerral réitère l'invitation à l'École de collaborer avec la FAS quant au partage et à la complémentarité d'expertises et de contenus de formation. La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, intervient dans le même sens, donnant l'exemple du cours CY231, dont les contenus touchent à des expertises présentes dans des unités de l'Université. La présidente, Mme Louise Béliveau, invite l'École à considérer des possibilités de collaboration avec, entre autres, la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de droit, pour ces contenus de formation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Certificat, au règlement et au répertoire, à l'École Polytechnique, conformément aux documents 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-346, 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-347 et 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-348.

CE-1083-6.3 Faculté des arts et des sciences— Direction

- Abolition des programmes de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en : Études anglaises et littérature comparée (1-138-1-0); Littérature comparée et philosophie (1-142-1-0)

---

2016-A0033-1083<sup>e</sup>-349, 349.1

L'abolition des programmes de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études anglaises et Littérature comparée et de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littérature comparée et Philosophie se pose à la suite de l'établissement du programme de Baccalauréat spécialisé en littérature comparée (résultant de la transformation du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études cinématographiques et Littérature comparée [CE-1068-6.2, 3 juin 2014]). Ce nouveau programme intégrant également des contenus des programmes bidisciplinaires Études anglaises-Littérature comparée et Littérature comparée-Philosophie, il n'y a plus lieu de maintenir ces programmes. La présentation reporte au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-349.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition des programmes de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en : Études anglaises et Littérature comparée (1-138-1-0); Littérature comparée et Philosophie (1-142-1-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-349.

CE-1083-6.4 Calendrier universitaire (académique)

---

2016-A0033-1083<sup>e</sup>-356, 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-357

Afin de disposer des calendriers académiques pour les trois prochaines années, des calendriers ont été définis pour les années 2017-2018 à 2019-2020 (selon la modalité envisagée de maintenir un calendrier triennal, le calendrier universitaire sera, par la suite, adopté chaque année de manière à disposer, en continu, d'une période de trois ans). Également, des modifications (reformulations) sont proposées aux règles de composition du calendrier. La présentation reporte aux documents 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-356 et 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-357.

On précise que le document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-357, portant sur les règles de composition du calendrier, doit être corrigé, par le retrait de la mention « abandon sans frais », laquelle ne correspond à aucune modalité effective (on parlera plutôt de modification au choix de cours ou d'annulation d'inscription à un cours).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études :

- adopte le calendrier universitaire (académique) pour les années 2017-2018 à 2019-2020, conformément au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup> 356;
- approuve la modification aux règles de composition du calendrier universitaire (académique), conformément au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup> 357 modifié.

#### CE-1083-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.5.

La doyenne (administratrice) de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba, et la vice-doyenne aux études de premier cycle et de cycles supérieurs de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présentent les projets inscrits aux points 7.1 à 7.4. Pour la présentation des projets inscrits au point 7.1, la Commission reçoit Mme Marie-Pascale Huglo, professeure titulaire au Département des littératures de langue française. Pour la présentation du projet inscrit au point 7.3, la Commission reçoit M. Patrice Jalette, professeur titulaire à l'École de relations industrielles.

Le vice-doyen aux études de premier cycle et de cycles supérieurs, M. Daniel Lajeunesse, présente le projet inscrit au point 7.5.

##### CE-1083-7.1 Faculté des arts et des sciences — Département des littératures de langue française

- Modification au programme de Maîtrise en littératures de langue française (2-145-1-5) : Création des options : *Recherche* et *Recherche-crédation*
- Modification au programme de Doctorat en littératures de langue française (3-145-1-5) : Création des options : *Recherche* et *Recherche-crédation*

2016-A0033-1083<sup>e</sup>-350, 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-351

La modification aux programmes de Maîtrise et de Doctorat en littératures de langue française porte principalement sur l'ajout (création) de deux nouvelles options : option *Recherche* et option *Recherche-crédation*. La création de ces options permettra, notamment, de déterminer un cheminement reconnu en recherche-crédation dans la structure du programme, et a considéré la demande et l'intérêt grandissants pour ces formations, tout en bénéficiant de la vaste expertise en recherche-crédation présentes au Département des littératures de langue française. Il apparaît important de développer des offres de formation dans ce domaine en émergence et soutenu par les organismes subventionnaires. La structure du programme de Maîtrise comporte 45 crédits, répartis selon 33 crédits de cours obligatoires (dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire en recherche ou d'un mémoire en recherche-crédation), et 12 crédits de cours à option. La création des nouvelles options dans ce programme donne lieu à la création de trois nouveaux cours (dont le cours rattaché à la rédaction du mémoire en recherche-crédation). La structure du programme de Doctorat comporte 90 crédits, répartis selon 78 crédits de cours obligatoires (dont 66 crédits attribués à la rédaction d'une thèse en recherche ou d'une thèse en recherche-crédation), et 12 crédits de cours à option. La création des nouvelles options dans ce programme donne lieu à la création d'un nouveau cours (sur la thèse en recherche-crédation). Des modifications afférentes sont apportées à la structure et au règlement pédagogique des programmes. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'hiver 2017. La présentation reporte aux documents 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-350 (Maîtrise) et 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-351 (Doctorat).

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités et les critères d'évaluation des différentes composantes de la formation (recherche, essai, création). Principalement, des critères et des objectifs sont précisés en regard de divers aspects (maîtrise des genres, qualité de la langue, etc.). Également, les lignes directrices définies par la Faculté des études supérieures et postdoctorales sont appliquées (évaluation par un jury, processus d'accompagnement dans la

préparation du projet, modalités de dépôt du mémoire ou de la thèse, etc.). Des critères sont également liés à la qualité des dossiers académiques.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Maîtrise (2-145-1-5) et de Doctorat (3-145-1-5) en littératures de langue française: création des options : *Recherche* et *Recherche-création*, au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, conformément aux documents 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-350 et 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-351.

CE-1083-7.2 Faculté des arts et des sciences — Direction

- Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en administration sociale (2-259-1-1)
  - Modification au Microprogramme en administration sociale (2 259 6 0)
- 
- 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-352, 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-353

La modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en administration sociale vise principalement à adapter l'offre de cours en fonction d'une clientèle en provenance des milieux communautaires, de plus en plus présente dans les cohortes du programme. Dans cette perspective, la nouvelle structure proposée correspondra davantage à un partage du contenu qui rejoindra autant les besoins des intervenants sociaux du secteur public que communautaire et ne possédant pas nécessairement de formation préalable en administration sociale. Ainsi, les contenus de programme, provenant de plusieurs Départements de la Faculté des arts et des sciences (dont Psychologie, Communication, École de relations industrielles, etc.), permettront d'augmenter l'expertise en administration sociale, et de diversifier des contenus provenant d'autres champs d'expertise. Par ailleurs, le réaménagement de la structure du programme facilitera le parcours des étudiants, ainsi que les enseignements, en offrant une base de connaissances plus complète. Le répertoire de cours est modifié, par la création de cinq nouveaux cours. La structure du programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits, répartis selon 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. Les ajustements apportés à la structure du Microprogramme en administration sociale découlent de la modification au programme de D.E.S.S. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte aux documents 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-352 (D.E.S.S.) et 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-353 (Microprogramme).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en administration sociale (2-259-1-1) et la modification au Microprogramme en administration sociale (2-259-6-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément aux documents 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-352 et 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-353.

CE-1083-7.3 Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles

- Modification au programme de Doctorat en relations industrielles (3-230-1-0)
- 
- 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-354

La modification au programme de Ph.D. en relations industrielles propose une refonte du programme, par la mise à jour des objectifs de formation, de manière à rehausser la qualité de l'offre de cours et de positionner la réputation du programme à la hauteur des grandes écoles de relations industrielles nationales et internationales. Dans cette perspective, l'École de relations industrielles pourra mettre en valeur la diversité de ses expertises, et proposer une structure de programme qui puisse offrir une meilleure capacité d'adaptation selon l'évolution du marché du travail, tout en assouplissant le parcours



des étudiants. En regard de problématiques liées au taux de diplomation, à la durée des études, et à la préparation aux études, des modifications sont apportées aux conditions d'admission, définissant une nouvelle base d'admission et de sélection, ainsi que des modalités de cheminement et d'encadrement (type de Maîtrise exigé pour entrer au programme de Ph.D., moyenne d'entrée minimale requise, renforcement des exigences linguistiques, retrait de l'obligation d'avoir un directeur de recherche, documents exigés, etc.). La structure du programme modifié comporte 90 crédits, répartis selon 78 crédits obligatoires (dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse), de 9 à 12 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix. La modification donne lieu à la création de 17 nouveaux cours. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2017. La présentation reporte au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-354.

En réponse à une question présentée, il est précisé que l'augmentation de la moyenne d'entrée minimale requise (passant de 3.3 à 3.7) s'inscrit dans un processus d'amélioration des modalités de recrutement et de la qualité des dossiers des candidats.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en relations industrielles (3-230-1-0), à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-354.

CE-1083-7.4 Faculté des arts et des sciences—Département de mathématiques et de statistique  
- Modification au programme de Maîtrise en statistique (2-194-1-0) : création des options : *Générale* et *Biostatistique*  

---

2016-A0033-1083<sup>e</sup>-355

La modification au programme de Maîtrise en statistique porte principalement sur la création de l'option *Générale* (correspondant au programme actuel en statistique) et de l'option *Biostatistique*, comportant chacune 45 crédits. L'établissement de l'option *Biostatistique* permettra de disposer d'une structure de formation pour les étudiants intéressés par ce domaine de la discipline des statistiques. Considérant les débouchés professionnels et le développement du champ de la biostatistique dans le domaine de la santé, l'option proposée fera l'objet d'une gestion conjointe avec l'École de santé publique—ESPUM. Des modifications sont apportées au répertoire de cours, par la création de trois nouveaux cours. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2017. La présentation reporte au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-355.

L'établissement de l'option *Biostatistique* se pose dans le contexte du développement éventuel d'un programme de Maîtrise distinct dans ce domaine; l'évolution de l'option permettra de documenter ce projet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en statistique (2-194-1-0) : création des options : *Générale* et *Biostatistique*, au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-355.

CE-1083-7.5 Faculté de médecine — Département de physiologie moléculaire et  
intégrative  
- Création d'un Microprogramme en physiologie  

---

2016-A0033-1083<sup>e</sup>-361

Le Microprogramme en physiologie veut proposer une formation centrée sur l'approfondissement des connaissances dans ce domaine mais ne comportant pas la composante recherche du programme de Maîtrise. Le Microprogramme pourra toutefois constituer une passerelle vers le programme de Maîtrise utile pour certains parcours de formation ou de formation complémentaire. Le Microprogramme pourrait recevoir de 5 à 10 étudiants par année. La structure du Microprogramme comporte 12 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'hiver 2017. La présentation reportée au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-361.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités de stage et les modalités de passage au programme de Maîtrise. On prend note de vérifier si une norme a été précisée par la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur le taux de réussite exigé pour le test TFI (le document indique un taux de 790, alors que pour d'autres programmes, ce taux est de 785).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en physiologie, au Département de physiologie moléculaire et intégrative de la Faculté de médecine, conformément au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-361.

CE-1083-8 Proposition de la Vice-rectrice adjointe aux études supérieures et postdoctorales  
- Adoption par délégation des créations de programmes de DES en surspécialisation  
médicale Création d'un Microprogramme en physiologie  

---

2016-A0033-1083<sup>e</sup>-362

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michelle Brochu, donne lecture d'une proposition, afin de définir une modalité d'approbation de projets de programmes de Diplômes d'études spécialisés—DES en surspécialisation médicale, par l'adoption d'un programme-coquille selon la modalité de la délégation de pouvoirs (*Délégation de pouvoirs en matière de réglementation pédagogique, de programmes et d'équivalences*, adoptée lors de la 917<sup>e</sup> séance de la Commission des études tenue le 11 juin 1996). Les programmes visés par la disposition proposée doivent répondre à des critères précisés dans la proposition. Au début de chaque année académique, une mise à jour du programme-coquille de DES en surspécialisation médicale —et dans laquelle les créations de l'année précédente seront clairement identifiées— sera déposée à la Commission des études. Le programme-coquille se limitera aux seules surspécialisations médicales. Si un projet soulèverait un doute quant à la satisfaction de l'ensemble des critères énumérés dans la proposition, celui-ci sera soumis à l'approbation des instances académiques. Les termes de la proposition sont consignés au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-362.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la proposition de la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et postdoctorales en vue de l'adoption, par délégation de pouvoirs, des projets de DES en surspécialisation médicale, conformément aux termes du document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-362.

CE-1083-9 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES—PLANS D'ACTION

CE-1083-9.1 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action pour les programmes de : Baccalauréat spécialisé en mathématiques ; Maîtrise en mathématiques ; Maîtrise en statistique ; Doctorat en mathématiques ; Doctorat en statistique

---

2016-A0033-1083<sup>e</sup>-359, 359.1

La vice-doyenne aux études de premier cycle et de cycles supérieurs de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente le plan d'action pour les programmes de Mathématiques, répondant aux recommandations du rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP. La présentation reportée au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-359; le document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-359.1 porte sur le rapport du CAEP. Les précisions présentées portent principalement sur les mesures liées au rehaussement du taux de diplomation (programme de premier cycle), aux modalités d'évaluation (plus particulièrement, les modalités d'évaluation des travaux pratiques), à la coordination des cours et des plans de cours, et, pour les programmes d'études supérieures, aux modalités visant à réduire la durée des études, aux modalités d'encadrement et de mentorat, à la définition d'ateliers en recherche de financement, à la préparation de l'examen de synthèse et aux examens d'actuariat (agrément).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences pour les programmes de : Baccalauréat spécialisé en mathématiques; Maîtrise en mathématiques; Maîtrise en statistique; Doctorat en mathématiques; Doctorat en statistique, conformément au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-359.

CE-1083-10 Comité des nominations de la Commission des études

- Recommandations en vue de la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études

---

2016-A0033-1083<sup>e</sup>-358

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente les recommandations du Comité des nominations de la Commission des études, relatives à la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission. La Commission des études convient des recommandations, consignées au document 2016-A0033-1083<sup>e</sup>-358.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études, sur recommandation de son Comité des nominations, nomme :

À la Sous-commission du premier cycle :

- Mme Catherine Grondin, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2017;

Au Conseil des études de premier cycle :

- Mme Catherine Grondin, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2017;

À la Sous-commission des études supérieures :

- Mme Frédérique Emmanuelle Lessard et M. Mathieu Jackson, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2017;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

- Mme Catherine Grondin et M. Mathieu Jackson, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2017;

Au Comité de l'interdisciplinarité :

- Mme Catherine Grondin et M. Mathieu Jackson, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2017.

CE-1083-11 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1083-12 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mardi 7 juin 2016, à 14 heures.

CE-1083-13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Louise Béliveau, signale la fin des mandats, au 31 mai prochain, de M. Jacques Gresset (administrateur exerçant les fonctions de directeur du Département de kinésiologie) et de M. Richard Patry (vice-doyen et secrétaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales). La présidente remercie MM. Gresset et Patry de leur contribution importante aux travaux de la Commission au cours de leurs mandats respectifs; la Commission exprime ses remerciements en applaudissant.

La séance est levée à 15 heures 40.

Adopté tel que présenté à l'unanimité le 20 septembre 2016 – délibération CE-1084-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot